

MODALITÉS D'ANNULATION

EN CAS D'ANNULATION DE L'ATELIER PAR L'ASSOCIATION

La participante pourra :

- Soit se faire rembourser l'atelier dans son intégralité
- Soit reporter l'atelier sur une autre date proposée par l'Association dans la mesure des disponibilités de cette dernière.

Si le nombre des participantes se révèle insuffisant pour assurer une bonne qualité pédagogique, SPORT et SPECIFICITES FEMININES ASSOCIATION se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler tout atelier. Les sommes préalablement versées sont alors intégralement remboursées.

EN CAS D'ANNULATION DE L'ATELIER PAR LA PARTICIPANTE

Toute annulation donne lieu à une facturation de 50% du coût total de l'atelier, sauf cas de force majeure dûment justifiée, auquel cas la participante sera remboursée dans son intégralité par l'Association ou reportée sur une autre date dans la mesure des disponibilités de cette dernière.

Toute annulation de l'atelier le jour même de son démarrage donne lieu à une facturation de 100% du coût de l'atelier, sauf cas de force majeure dûment justifiée, auquel cas, la participante sera remboursée dans son intégralité par l'Association ou reportée sur une autre date dans la mesure des disponibilités de cette dernière.

L'absence d'une participante à un atelier confirmé donne lieu à une facturation de 100% du coût total de l'atelier sauf cas de force majeure dûment justifiée auquel cas, la participante sera remboursée dans son intégralité par l'Association ou reportée sur une autre date dans la mesure des disponibilités de cette dernière.